

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

COMPTE RENDU

Le onze avril deux mille dix sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENAI, Michelle CHARPENTIER, Armelle LACROIX, Lilian LEBRET, Colette PERRAULT, Sylvie ECOLE, Chantal LOPEZ, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe TRICAUD, Richard FLAMENT, Hervé GADBIN, Rémi DHOMMEAUX, Damien DESERT, Claude PAILLARD, Geneviève JUGE.

Étaient absents et excusés : Philippe PELLUAU, Sonia GUIOULLIER, Sandrine COURNE et Nathalie COQUET.

Était absent : Mathilin GUILLET.

Colette PERRAULT est porteur d'un pouvoir de Sonia GUIOULLIER.

Anita GUERIN est porteur d'un pouvoir de Nathalie COQUET.

Lilian LEBRET est porteur d'un pouvoir de Sandrine COURNÉ.

Monsieur Damien DESERT a été élu secrétaire de séance.

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 MARS 2017

Le procès verbal de la réunion du 7 mars 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE demande quelques précisions sur la publication du compte rendu du Conseil Municipal.

Le CGCT distingue les « procès-verbaux » des conseils municipaux, des « comptes rendus » des séances qui, aux termes des articles L 2121-25 et R 2121-11, sont affichés dans un délai d'une semaine, par extraits, à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site internet des la commune lorsqu'il existe. Ces dispositions s'appliquent dans toutes les communes, sans distinction de population.

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE demande à ce qu'il soit fait état du montant des indemnités aux élus et non pas du point d'indice. Les textes en la matière font référence aux points d'indice, ce qui permet en cas de revalorisation de celui-ci une application immédiate et automatique. Pour information, le point d'indice est de 4.6860 au 1^{er} février 2017.

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE demande également des renseignements sur la société Solaire Bleu. Monsieur le Maire répond qu'elle est en cours de constitution, elle aura son siège en Mairie de RENAZE. La commune a souhaité être actionnaire de cette société compte tenu que le projet de panneaux photovoltaïques concerne un bâtiment communal.

Ces précisions étant apportées, le procès-verbal est adopté par 19 Voix Pour et 3 Abstentions.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 11, Rue du Maine
- 12, Bd Pasteur
- 15, Rue du Château d'Eau
- 5, Chemin des Planchettes
- 13, Rue P. Gémin
- 41, Rue du Mal Leclerc
- 16, Allée du Cuirassé Strasbourg
- 3, Allée Jules Verne
- 1, Place de l'Europe

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Demande de subvention – produit des amendes de police – aménagement de sécurité Rue du Mal Leclerc.
- Indemnité d'astreinte et de permanence des agents de la collectivité
- Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de RENAZE

FINANCES

COMPTE DE GESTION

2017-040 : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET GÉNÉRAL

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte de Gestion 2016 du budget général de la Commune, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2016 aux écritures du Compte Administratif 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget général.

2017 – 041 : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte de Gestion 2016 du budget assainissement, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2016 aux écritures du Compte Administratif 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget assainissement.

2017 – 042 : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte de Gestion 2016 des ateliers industriels, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2016 aux écritures du Compte Administratif 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget des ateliers industriels.

2017 – 043 : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du compte de gestion 2016 du lotissement du Maine, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2016 aux écritures du Compte Administratif 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget du lotissement du Maine.

2017 – 044 : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du compte de gestion 2016 du lotissement Victor Hugo, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2016 aux écritures du Compte Administratif 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget du lotissement Victor Hugo.

COMPTE ADMINISTRATIF

2017 – 045 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2016 du budget du lotissement du Maine, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2016 du budget du lotissement du Maine :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 297 794.44 €

Recettes : 297 794.64 €

Section d'investissement :

Dépenses : 525 589.99 €

Recettes : 296 671.75 €

2017 – 046 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET GÉNÉRAL

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2016 de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2016 du budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 117 623.16 €

Recettes : 2 635 529.08 €

Section d'investissement :

Dépenses : 755 424.67 €

Recettes : 521 390.15 €

2017 – 047 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2016 du budget assainissement de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2016 du budget assainissement :

Section d'exploitation :

Dépenses : 88 013.00 €

Recettes : 335 654.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 197 334.95 €

Recettes : 118 942.40 €

2017 – 048 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2016 du budget lotissement Victor Hugo de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2016 du budget du lotissement Victor HUGO :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 50 066.35 €

Recettes : 66 604.75 €

Section d'investissement :

Dépenses : 86 057.52 €

Recettes : 49 681.35 €

2017 – 049 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2016 du budget des ateliers industriels de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2016 du budget des ateliers industriels :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 16 536.26 €

Recettes : 16 875.77 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 237.17 €

Recettes : 18 128.29 €

AFFECTATION DES RESULTATS

2017 – 050 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GÉNÉRAL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2016 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget général est excédentaire de **517 905.92 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 à la section d'investissement, pour couvrir le déficit et autofinancer de nouveaux investissements.

2017 – 051 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DES ATELIERS INDUSTRIELS

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2016 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget des ateliers industriels est excédentaire de **339.51 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter en fonctionnement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016.

2017 – 052 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 49, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2016.

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget assainissement est excédentaire de **247 642.14 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter 78 393 € pour couvrir le déficit d'investissement et de reprendre le solde 169 248.14 € en fonctionnement.

TAUX D'IMPOSITIONS

2017 – 053 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2017

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les taux d'imposition communaux 2017 comme suit :

T.H	19.79 %
T.F.P.B	24.27%
T.F.P.N.B	40.54%

BUDGET PRIMITIF

2017 – 054 : BUDGET GENERAL PRIMITIF 2017

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget général 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget général suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 693 289.00 €

Recettes : 2 693 289.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 067 534.52 €

Recettes : 1 067 535.92 €

2017 – 055 : BUDGET PRIMITIF 2017– ASSAINISSEMENT

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget assainissement 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget assainissement suivant :

Section d'exploitation :

Dépenses : 248 029.00 €

Recettes : 248 029.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 222 795.00 €

Recettes : 222 795.00 €

2017 – 056 : BUDGET PRIMITIF 2017 - ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget des ateliers industriels 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget des ateliers industriels suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	17 342.00 €
Recettes :	17 342.51 €

Section d'investissement :

Dépenses :	16 891.00 €
Recettes :	16 891.12 €

2017 – 057 : BUDGET PRIMITIF 2017 - LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget du lotissement du Maine 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget du lotissement du Maine suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	300 399.00 €
Recettes :	300 399.20 €

Section d'investissement :

Dépenses :	494 427.24 €
Recettes :	494 428.00 €

2017 – 058 : BUDGET PRIMITIF 2017 - LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget du lotissement Victor HUGO 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget du lotissement Victor Hugo suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	53 610.00 €
Recettes :	53 610.40 €

Section d'investissement :

Dépenses :	60 329.17 €
Recettes :	60 330.00 €

PROVISIONS

2017 – 059 : PROVISIONS POUR PERTE DE CHANGE – EMPRUNT

La commune a emprunté en 2001 en francs suisses. Le cours du change entre l'euro et le franc suisse fluctue quotidiennement. En 2017, la constatation latente de la perte de change est de 398 299.63 €.

Il reste 14 ans de remboursement, il est proposé de provisionner 5% par an (soit 100% sur 20 ans), le montant 2017 sera de 26 450.57 €. Cette provision sera semi-budgétaire, c'est-à-dire que seule la dépense sera inscrite au budget au compte 6865.

Cette solution permet d'effectuer une réelle provision des pertes constatées et d'avoir en réserve cette somme sur un compte géré par la Trésorerie. Somme qui sera débloquée au moment où les emprunts seront soldés.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de provisionner 5% de la constatation latente des pertes de change en 2017, soit 26 450.57 €.

2017 – 060 : TARIFS DE RESTAURATION DES AGENTS COMMUNAUX

Des agents communaux souhaitent avoir la possibilité de manger le midi dans l'ex accueil périscolaire. Les repas seraient confectionnés par le prestataire du restaurant scolaire, le prix de revient est de 4.24€ frais de personnel inclus.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE d'offrir la possibilité d'une restauration au personnel communal et intercommunal par le biais du prestataire du restaurant scolaire municipal au prix de 4.50 € le repas.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

2017 – 061 : CONVENTION DE PARTENARIAT FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RENAZE

Il est proposé au Conseil Municipal une convention avec le SDIS 53 afin d'augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle des sapeurs pompiers volontaires de RENAZE.

Cette convention fixe les conditions dans lesquelles les sapeurs-pompiers volontaires sont susceptibles de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour laisser au restaurant scolaire et/ou en garderie leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans les écoles de la commune.

Cette alternative permettant aux sapeurs-pompiers volontaires d'assurer les missions opérationnelles engagées avant les horaires de repas ou de sorties scolaires.

Les frais engendrés lors de des prises en charge des enfants de sapeur-pompier volontaire par les services de la mairie au restaurant scolaire et à la garderie seront assurés par la commune de RENAZE.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d'Incendie et de Secours de RENAZE.

AGRICULTURE

2017 – 062 : AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – INSTALLATION CLASSEE

L'avis du Conseil Municipal est demandé pour le projet du plan d'épandage des digestats provenant de l'unité de méthanisation située zone d'activités de Bel Air Combrée à OMBREE D'ANJOU.

Des agriculteurs locaux sont candidats pour recevoir sur leurs terres des digestats.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint à l'environnement, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable au projet avec la réserve suivante :

- ↳ épandre au sol et enfouissement dans les 24 heures au motif de réduire les nuisances olfactives liées à l'épandage des digestats et le lessivage en cas de pluie.

AFFAIRES SCOLAIRES

2017 – 063 : SUBVENTION ACTIVITES CULTURELLES – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – ECOLE SAINT JOSEPH

Le directeur de l'école St Joseph sollicite une subvention communale afin de permettre aux élèves de l'école St Joseph de participer aux activités culturelles en les laissant gratuites ou à un coût réduit pour les familles.

Pour 2016/2017, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la somme de 7 € par élève de l'école St Joseph pour l'année scolaire, pour les activités péri-éducatives. 85 élèves étaient inscrits à la rentrée scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une subvention de 595 € à l'école St Joseph pour les activités culturelles de l'année scolaire 2016/2017.

URBANISME

2017 – 064 : VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT DU MAINE 3

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2015-105 du 8 septembre 2015 autorisant la vente des lots n° 46 à 58,

Vu la délibération n° 2008-8 du 06 mars 2008 relative à la création du lotissement du Maine 3,

Vu les délibérations n° 2014-08 du 11 février 2014 et n° 2015-004 du 13 janvier 2015 fixant le prix de cession des parcelles de ce lotissement communal,

Vu l'ensemble des pièces constitutives réglementaires du dossier technique propre à ce lotissement dont un exemplaire a été, pour chacune de celles-ci, déposé au rang des minutes de l'étude de Maître ARNAUDJOUAN, Notaire à Saint Aignan sur Roë, chargé de

dresser les contrats de vente aux différents acquéreurs; la ville ayant opté pour la récupération de T.V.A.

Après examen de la demande présentée par :

Monsieur Mickaël HUET et Madame Stéphanie GEGU domiciliés 3, Allée Ronsard à RENAZE, pour l'acquisition du lot n° 50, d'une superficie de 736 m² dans le lotissement du Maine 3,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre la parcelle sus-désignée aux acquéreurs mentionnés supra, sur la base de 27 € le m², frais légaux en sus ; soit un prix de vente de 19 872.00 € dont 3 606.40 € de T.V.A.

Il est toutefois mentionné qu'une suite concrète et effective d'achat devra être donnée dans le semestre suivant la présente décision, condition sine qua non de l'attribution définitive du lot sollicité ; dans la négative, la ville se réserve un droit de reprise et de nouvelle affectation.

Cette cession sera payable comptant en totalité.

HABILITE Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, à signer en l'étude de Maître ARNAUDJOUAN Rémi, Notaire à Saint Aignan sur Roë, tout acte ayant pour but la réalisation de la vente ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à renoncer expressément au nom de la Commune, dans les actes à intervenir, à prendre inscription de privilège de vendeur dans les deux mois de l'acte, réservant seulement à ladite commune la faculté de faire inscrire une hypothèque légale qui prendrait rang à la date de son inscription.

VOIRIE

2017 – 065 : DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU MAL LECLERC

Dans le cadre des travaux de voirie envisagés au premier semestre 2018 « Rue du Mal Leclerc »,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint à la voirie, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Mayenne pour l'obtention d'une aide d'un taux de 25% d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 € H.T dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière Rue du Mal Leclerc et de l'aménagement de voirie à la sécurisation des réseaux de transport en commun suite au transfert de l'arrêt des cars dans le cadre de cet aménagement.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Dépenses H.T. :

Plateau Nord :	18 250.00 € H.T.
Plateau Sud :	17 800.00 € H.T.
Traversée Piétonne :	1 750.00 € H.T.
Transfert de l'abribus :	6 965.00 € H.T.
Total :	44 765.00 € H.T.

Recettes :

Subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière (25% d'un plafond de 40 000 €) :	10 000.00 € H.T.
Autofinancement :	34 765.00 € H.T.
Total :	44 765.00 € H.T.

PERSONNEL

2017 – 066 : CREATION D'UN EMPLOI AIDE

Il est proposé de recruter à compter du 15 mai 2017 un emploi aidé d'agent d'entretien des espaces verts polyvalent pour faire face à la surcharge de travail pendant la période estivale et au seul recrutement d'un apprenti au service espaces verts à la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer un emploi aidé d'agent d'entretien polyvalent, à temps complet, aux services techniques, à compter du 15 mai 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cet emploi.

2017 – 067 : CREATION D'UN EMPLOI DE GUIDE SAISONNIER AU MUSEE DE L'ARDOISE

Comme tous les ans, il est proposé de créer un emploi de guide saisonnier au musée municipal de l'ardoise.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer emploi d'agent contractuel en qualité de guide au musée de l'ardoise, à temps incomplet (20 H / semaine du mercredi au dimanche et jours fériés) pour une période allant du 12 juillet 2017 jusqu'au 25 août 2017 inclus.

PRECISE que cet agent percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 347, majoré 325. Le coût horaire des dimanches et jours fériés sera majoré de 50%.

2017 – 068 : INDEMNITE D'ASTREINTE ET DE PERMANENCE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 5 et 9 ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique,

CONSIDÉRANT, qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail et que la permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

CONSIDÉRANT, que les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte, avec ou sans intervention,
CONSIDÉRANT, les besoins de la collectivité ; il y a lieu d'instaurer le régime des astreintes et des permanences, ainsi que les indemnités qui s'y rattache.

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Les agents titulaires ou non-titulaires exerceront des astreintes dans les conditions suivantes :

Article 1 : Mise en place des périodes d'astreinte.

Pour assurer une éventuelle intervention lors dans les salles communales, sur la voirie, lors d'évènements climatiques (neige, inondation, ...), lors de manifestations particulières (fêtes locales, concerts, ...), des périodes d'astreinte sont mises en place les week-ends et jours fériés.

Sont concernés les emplois de la filière technique.

Article 2 : Interventions.

Toute intervention lors des périodes d'astreintes sera indemnisée selon les barèmes en vigueur.

CHARGE,

Monsieur le Maire, le directeur général par délégation ou le trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

ASSOCIATIONS

2017 – 069 : SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

RENOUVELLE son adhésion pour l'année 2017 à la Fondation du Patrimoine, pour un montant de 160 €.

ANIMATION

PRODUIT DES ENTREES DE LA MINI BLUE NIGHT :

L'adjointe aux animations informe qu'à l'occasion de la Mini Blue Night, il a été collecté la somme de 236 € correspondant à 118 entrées à la Mini Blue Night. Cette animation s'est produite dans une grande convivialité et a donné entière satisfaction aussi bien aux participants qu'aux organisateurs.

FINANCES

2017 – 070 : BUDGET PRIMITIF 2017– ASSAINISSEMENT

Annule et remplace la délibération n°2017-055 du 11 avril 2017.

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget assainissement 2017,
Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget assainissement suivant :

Section d'exploitation :

Dépenses :	248 029.00 €
Recettes :	248 029.14 €

Section d'investissement :

Dépenses :	222 794.55 €
Recettes :	222 795.00 €

INFORMATIONS

ENQUETE PUBLIQUE P.L.U. :

Elle a commencé le lundi 10 avril 2017 à 9 H pour se terminer le vendredi 12 mai 2017 à 17H.

MATINEE CITOYENNE :

Geneviève JUGE met en avant la matinée citoyenne qui a rencontré un franc succès de la part des Renazéens. Elle suggère d'évoquer ce sujet dans le prochain bulletin municipal afin d'inciter les citoyens à plus de civisme. Marcel GUIOULLIER complète cette rubrique par les remerciements de M. le Maire de La Boissière pour cette initiative.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Il aura lieu le mardi 2 mai 2017 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.